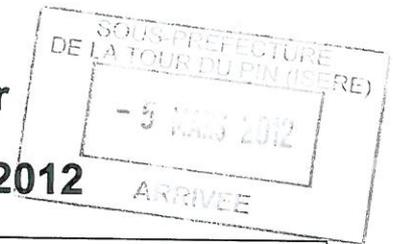




Mairie de St-Quentin-Fallavier
Conseil Municipal du 27 février 2012



**MOTION CONTRE LA DECISION DE LA CAPI DE FERMER LA
PISCINE DE BELLEVUE EN ETE**

Dans sa séance du 31 janvier 2012, le bureau communautaire a entériné la proposition des services et de la commission « sport » de fermer la piscine de Bellevue, à St-Quentin-Fallavier, de mi-juillet à mi-août, contre l'avis des représentants de la commune concernée et de son Maire.

Si nous comprenons parfaitement la nécessité de gérer au mieux les finances de nos collectivités en recherchant toutes les économies possibles sur nos budgets, nous comprenons moins une décision comme celle-ci qui va pénaliser les familles qui n'ont pas les moyens de partir au bord de la mer.

Nous pensons que les quelques milliers d'Euros d'économie espérés avec une telle mesure ne sont pas à l'échelle du problème structurel de l'équilibre budgétaire de la CAPI.

Avant de diminuer les services à la population, il y a sûrement d'autres mesures à mettre en œuvre sur d'autres postes en faisant d'autres choix.

En conséquence, nous réaffirmons notre désaccord total sur cette décision et demandons à Monsieur le Président de la CAPI de revoir la position qui a été prise par le bureau.

La commune de St-Quentin-Fallavier ne manquera pas de tenir les habitants du secteur informés sur ce sujet.

Nous pensons que la notion de cohésion du territoire passe par une autre vision de la gestion de l'intercommunalité, en rappelant qu'une grande part des ressources de la CAPI provient de la zone industrielle située sur St-Quentin-Fallavier.

C'est pourquoi, les élus de la commune de St-Quentin-Fallavier :

- **demandent à la CAPI de bien vouloir maintenir l'ouverture de la piscine de St-Quentin-Fallavier sur l'ensemble de l'été 2012 et des étés à venir**

A l'unanimité.

A St-Quentin-Fallavier, le 28 février 2012.

